

l'autorité ecclésiastique. Avons-nous besoin de dire qu'un tel rêve n'a jamais fait partie de la doctrine catholique ? Il a pu, au moyen-âge, éblouir quelques auteurs trompés sur la nature des grandes prérogatives qu'exerçaient les Souverains-Pontifes, tant en vertu du droit public qu'en vertu du *pouvoir indirect* que la foi des peuples laissait alors fonctionner librement ; mais c'est tout. Jamais l'Eglise n'a voulu enlever à César ce qui est à César ; toujours elle a proclamé comme Léon XIII que dans sa sphère propre chacune des deux puissances est souveraine. Et de nos jours on ne trouve plus trace de cette lubie que dans le cerveau inquiet de nos ennemis ; ils imaginent nous ne savons quel plan d'envahissement clérical, et cela sans doute pour mieux exciter contre nous les susceptibilités populaires.

L'absorption d'une puissance par l'autre était chose trop contraire à la diversité réelle des deux sociétés, pour être acceptée sérieusement comme moyen de maintenir entre elles l'harmonie. Aussi a-t-on eu recours à un système tout opposé. Dans ce système les deux pouvoirs sont bien distincts, bien séparés l'un de l'autre ; si bien distincts et si bien séparés qu'ils doivent s'ignorer mutuellement et ne jamais venir en contact. L'Etat veille au bien-être temporel, comme s'il n'y avait pas un corps divinement organisé pour conduire les hommes à un bien supérieur ; l'Eglise poursuit sa fin, sans prendre garde qu'à côté d'elle il y a une autre société qui a aussi une mission à remplir.

Si l'on ne va jusqu'à ces limites extrêmes, du moins on n'admet pas de relations légales entre les deux puissances. Pas de religion d'Etat : cela est trop gênant ; pas de protection de la part du pouvoir séculier : cette protection dégénère trop souvent en oppression, et d'ailleurs Dieu et la vérité n'ont pas besoin d'être protégés. Liberté complète : liberté d'association, liberté des cultes, liberté d'enseignement, liberté pour l'Etat sans que l'Eglise ne vienne entraver sa marche vers le progrès, liberté pour l'Eglise sans que l'Etat n'ait jamais le droit de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. En un mot « l'Eglise libre dans l'Etat libre » voilà le drapeau. Ce drapeau il a été, en France, fièrement soutenu par les hommes de l'« *Avenir* » jusqu'à ce qu'il ait dû se replier à la voix de Grégoire XVI. Plus tard, après avoir quelque peu atténué ses couleurs, il a reparu à la tête de ceux qui voulaient la séparation de l'Eglise et de l'Etat non comme un dogme, mais comme une règle générale d'ordre pratique. Sans doute en principe, disait-on, les deux pouvoirs doivent marcher la main dans la main,